LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

Cinquième Année.— N° 310 — Lundi 6 Novembre 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal ;
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

L'ALCOOLISATION

Le citoyen Rouanet a publié dans la *Petite République* d'hier un article que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs parce qu'il s'inspire d'une thèse remarquable soutenue devant la Faculté de Médecine de Lille par notre ami le docteur Désiré Verhaeghe. *Mais nous tenons à dire, d'accord en cela d'ailleurs avec le Congrès de Hanovre,* que le Parti socialiste au lieu de s'attaquer aux effets, a le devoir de frapper l'alcoolisme dans sa cause : la misère ouvrière, conséquence du régime capitaliste. Ce sera l'œuvre de la Révolution sociale et non point d'une morale bien intentionnée à laquelle nous rendons, d'ailleurs, volontiers hommage.

Le docteur Verhaeghe, ancien interne des hôpitaux à Lille, vient de combler une lacune considérable dans la littérature socialiste française, en publiant son livre sur l'*alcoolisation*. Ce travail avait été présenté comme thèse de doctorat à la Faculté de médecine de Lille. Mais, nous apprend une brève indication placée en tête, il fut « refusé par la censure décanale et recTorale ».

C'est sans doute en raison des opinions nettement socialistes affirmées dans cette œuvre considérable, que la faculté de Lille a refusé la thèse. Celle-ci n'en fera pas moins son chemin, malgré la censure préalable dont elle fut frappée : d'abord, parce que c'est une œuvre consciencieuse, la plus complète peut-être qui ait été publiée jusqu'ici sur la matière. Ensuite, parce que la question étudiée par le citoyen Verhaeghe est une de celles qui intéressent au plus haut point l'avenir du prolétariat français, et qu'il importe que le parti socialiste la fasse entrer dans l'ordre de ses préoccupations quotidiennes.

Je dis que la question intéresse surtout le prolétariat français. C'est que, si l'alcool est un mal universel, ce mal sévit sur la France plus que partout ailleurs.

Depuis 1870, la consommation de ce poison violent progresse d'une façon ininterrompue tous les ans. Elle est aujourd'hui le double de ce qu'elle était à cette époque, et tandis que les efforts faits dans d'autres pays pour enrayer la marche de ce fléau ont obtenu des résultats positifs et sérieux, en France rien n'a été tenté jusqu'ici.

En Angleterre, en Hollande, en Norvège et *même* en Allemagne, l'alcoolisme recule ou s'arrête, tandis qu'en France il ne cesse de progresser. Et ce sont les pires mixtures alcooliques, dont la consommation s'accroît tous les ans.

Pour ne citer qu'une des plus dangereuses, l'absinthe, la quantité d'alcool employée à la fabrication de cette liqueur était de 6,713 hectolitres en 1873 ; en 1886, elle s'est élevée à 182,555 hectolitres. La consommation de ce toxique a donc *quadruplé* en vingt-cinq ans ! Il y a là pour nous, socialistes français, une tâche urgente à entreprendre, un danger de dégénérescence prolétarienne à conjurer sans retard.

Sans doute, comme le dit excellemment notre auteur, la marée montante de l'alcoolisme, avec son cortège de misères matérielles, morales et intellectuelles qu'elle pousse devant elle, ne pourra être définitivement et victorieusement vaincue que par l'application de la politique socialiste et des réformes contenues dans son programme.

« Seul, dit-il, le Parti socialiste a la possibilité d'agir d'une façon vraiment efficace, parce que seul il veut véritablement les moyens de relever la situation matérielle et morale du peuple ; parce que seul il n'hésitera pas à sacrifier les intérêts économiques qui s'opposent à la consommation de l'alcool; parce que seul, enfin, il offre au peuple, privé de tout, un idéal : la conquête d'une humanité d'amour et de justice. »

Toutefois, en matière d'alcoolisme comme en tout autre, des améliorations notables peuvent être réalisées, même en régime capitaliste, d'autant que, si l'alcool exerce des ravages dans les rangs de la classe ouvrière, il ne fauche pas moins les rangs de la classe bourgeoise, où l'alcoolisme, toutes proportions gardées, est aussi répandu que dans le peuple travailleur des villes et des campagnes.

L'alcoolisme — ou plutôt l'alcoolisation, ainsi que l'appelle Verhaeghe — est une maladie résultant de tares héréditaires chez les uns, de la contagion de l'exemple chez les autres.

Pour combattre le mal social de l'alcoolisme chez les premiers, il faut l'intervention du parti socialiste, poursuivant le mal à travers les nombreux intérêts économiques de toute sorte qui en vivent et qui ont avantage et profit à le perpétuer, à l'étendre même.

C'est ainsi que la réglementation de la production et de la consommation de l'alcool ne doit pas être envisagée au point de vue des résultats fiscaux à atteindre, ni des intérêts de producteurs d'alcool à sauvegarder; au contraire, tous nos efforts de réglementation doivent tendre à diminuer graduellement les possibilités matérielles de la consommation, seul moyen de diminuer l'intensité du mal actuel.

Mais il ne suffit pas d'intervenir politiquement. Il faut encore, comme pour la propagande socialiste, que notre action contre l'alcoolisme soit celle de toutes les heures et de tous les instants, pour combattre la contagion de l'exemple.

Si nos moyens de propagande sont purement théoriques, ils ne sont pas sans efficacité, là où notre influence est grande.

Il est malheureusement des contrées où notre influence est peu considérable et ce sont celles où la consommation de l'alcool est la plus élevée. Les campagnes de la Bretagne et de la Normandie subissent le double joug de la réaction et de l'eau-de-vie.

La dévotion et l'ivrognerie se confinent dans les départements de l'Eure, du Calvados, de la Seine-Inférieure et de la Bretagne pour parfaire, avec l'abêtissement des paysans, leur asservissement politique et social.

Presque toute la région de l'ouest est en proie à une alcoolisation aiguë sur laquelle notre propagande ne peut que très peu de chose, si ce n'est là où se trouvent des centres ouvriers : encore, les centres industriels sont moins contaminés que le peuple des campagnes.

Mais dans les centres ouvriers, les socialistes peuvent beaucoup pour éloigner les prolétaires de l'alcool, en faisant connaître ses effets pernicieux, en détruisant les préjugés répandus sur ses qualités et son action. Sauf dans certains cas où l'eau-de-vie est ordonnée par les médecins à titre de médicament, sa consommation n'est jamais bonne et peut être toujours d'un usage dangereux, même à faibles doses. C'est une vérité qu'on ignore et qu'il faut répandre sans se lasser.

Vandervelde a excellemment dit : « Ceux-là seuls seront dignes de gouverner le monde qui auront appris à se maîtriser eux-mêmes. »

L'alcool, dans ses effets généraux, aboutit à l'abêtissement ; comme adjuvant du travail aussi bien matériel que cérébral, c'est un excitant factice qui désorganise à la fois l'équilibre physique et l'équilibre mental.

Une génération livrée à l'alcool est perdue à la liberté, à l'idéal humain, à toute œuvre grande et forte de rénovation morale et sociale. Ils savent ce qu'ils font, les marchands de Liverpool ou de Bordeaux qui distribuent des bouteilles de rhum aux nègres de l'Afrique orientale : ils tuent plus sûrement l'autochtone que ne le ferait une expédition armée.

Les notions sur les maux de toute sorte qu'entraîne la consommation de l'alcool sont peu connues. En revanche, on attribue à ce produit une foule de vertus mensongères dont il faut détruire le mirage de l'illusion.

Que les socialistes autour d'eux fassent donc la guerre à l'alcool, facteur de dégénérescence physique, intellectuelle et mentale.

En Belgique, en Allemagne, en Angleterre, partout notre parti a pris la tête du mouvement dirigé contre le progrès de cette plaie sociale. Il importe que l'exemple soit suivi en France et que, sur ce point comme sur les autres, des campagnes méthodiques soient entreprises, conduites avec ténacité et persévérance.

Les œuvres documentées comme celle de Verhaeghe viennent donc à point, car elles fourniront à nos amis des sources d'informations précieuses autant que des démonstrations précises et concrètes.

Gustave ROUANET.

LE DERNIER FAUX

L'incident a beaucoup trop clos, selon la parole désormais historique du ministre de la guerre, la clique antisémite et nationaliste qui marche derrière le général Mercier n'en continue pas moins à chercher une preuve, *la preuve* de la trahison du capitaine Dreyfus.

Cette recherche, opiniâtre et obstinée de la culpabilité d'un innocent qu'ils ont fait recondamner, montre assez avec quelle mauvaise foi ces gens ont mené leur campagne contre l'infortuné. Chaque fois qu'ils ont sorti d'un dossier secret une pièce accusatrice, cette pièce a été reconnue fabriquée ; chaque fois qu'ils ont amené à la barre un témoin à charge, ce témoin a été convaincu de mensonge.

Aujourd'hui, ils nous révèlent un nouveau faux, un faux tellement bête qu'ils-là, que le colonel Henry lui-même aurait hésité à le sortir.

Il s'agit d'une prétendue lettre que le capitaine Dreyfus aurait écrite il y a six ans :

« Si je ne suis pas nommé chef d'escadron à la fin de l'année 1893, j'ai tout sous sa signature, je passerai au service de l'Allemagne ! »

Ce nouveau faux est désarmant de stupidité.

Mais comme il synthétise admirablement le malfaisant crétinisme de ceux qui appuient sur lui leurs malpropres polémiques.

Echos & Nouvelles

Une nouvelle mode bien bizarre commence depuis quelque temps à se propager dans le monde capitaliste de Saint-Pétersbourg. On remplace les bouquets de violettes ou le gardenia traditionnels par des fleurs artificielles faites de cire. Ce sont des fleurs de ce genre que les jeunes gens arborent à leurs boutonnières ou qu'ils offrent galamment aux dames.

Gare aux cœurs enflammés, ils pourraient faire fondre la cire.

—o—

Les beautés de l'administration :

Tout le monde sait que les routes nationales sont bordées d'arbres dessences diverses. On y trouve aussi des arbres fruitiers et, dans le Limousin, particulièrement, les cerisiers sont nombreux. Un distillateur de Limoges eut, cette année, l'idée de demander à l'administration l'autorisation de faire cueillir à ses frais les cerises desdits cerisiers et proposa de les acheter.

C'était pour l'Etat un petit revenu, puisque ces cerises séchaient sur l'arbre. Connaissant pourtant la bureaucratie française et les lenteurs qui la caractérisent, l'industriel se tint le raisonnement suivant :

« Les cerises mûrissent en juin ; deux mois sont sans doute bien suffisants pour obtenir une réponse. Mais soyons prudents, mettons-en trois. »

Et il fit sa demande en règle au commencement de mars.

Savez-vous quand il reçut la réponse ? Le 1er novembre !

Donc, mercredi dernier, l'administration accordait au distillateur en question l'autorisation demandée. Mais où sont les cerises d'antan ?

—o—

Les accapareurs.

Un nouveau « trust » au capital de 50 millions de *dollars et dans lequel figurent les Morgan, les Gould, les* Astor et les Whitney vient de se constituer à New-York pour monopoliser les téléphones, télégraphes et câbles transatlantiques de l'Union.

Le syndicat a déjà absorbé toutes les entreprises téléphoniques du pays.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Un ami rencontre le bohème X... dans un état de surexcitation extrême.

— Que t'arrive-t-il ? demande-t-il.

— Je viens de me disputer avec mon tailleur ; il m'a insulté, aussi j'exige de lui une réparation.

L'ami, regardant la tenue en loques du bohème :

— En effet, il n'est que temps qu'il s'y mette.

Au Voleur !

Nous avons déja parlé de cette ruineuse filouterie financière du *Crédit Agricole* qui, sous des dehors de philanthropie, avait été instituée dans un but « panamique », c'est à dire pour vider les bas-de-laine des paysans et des ouvriers agricoles, au bénéfice d'une poignée d'aigre-fins parlementaires.

Il nous semble bon de fixer, ici, sans acrimonie, les grandes lignes du « complot » perpétré par les Mandrin du clan de Méline, — depuis Périvier, l'ancien président à la Cour de Cassation, jusqu'au royaliste comte du Breil de Pontbriand, en passant par M. Rose, député du Pas-de-Calais.

Après le vote de la loi organisant le crédit mutuel, des députés, des sénateurs et quelques hauts fonctionnaires retraités imaginèrent de fonder une association de crédit au bénéfice des agriculteurs.

A première vue, l'idée était généreuse ; à l'examiner de près, elle ne s'inspirait que d'intérêts personnels et politiques, ses initiateurs — les faits l'ont établi — ne recherchant que *fortune, considération et influence électorale.*

C'est dans cet esprit qu'il fut fait appel à l'épargne publique, à laquelle on demanda *quarante millions*. — rien que ça !

Sur ces quarante millions, *six* étaient réservés, à titre de commission, au banquier chargé de négocier l'emprunt. Quant aux membres du « syndicat », — enfin on l'a découvert le fameux syndicat ! — ils s'attribuaient, outre de larges parts de fondateurs, des appointements se chiffrant, pour chacun d'eux, à un millier de francs par mois.

Dans ce monde bien pensant (et qui ne se trouvera jamais assez pansu) on frémissait d'aise, on délirait, à la pensée de faire sauter l'anse du panier agricole.

Ce jeu a, paraît-il, des attraits !

Mais, — *prune !* — Jacques Bonhomme est resté sourd aux sollicitations aimables dont il était couvert. Il n'a rien voulu savoir. La souscription ou l'émission — je ne sais comment on nomme ces choses, n'ayant jamais travaillé dans cette mélasse — a fait un four noir, malgré le 4 0/0 d'intérêt offert et *garanti!*

Pour une fois, l'épargne française a eu du nez, car elle se serait jetée, en ne se réservant pas, dans un abîme qui eût presque fait oublier le canal de M. de Lesseps.

En effet, étant donnés la part léonine que s'étaient taillée les fondateurs de l'association, l'intérêt promis et les charges diverses, il aurait fallu, — *entendez bien. — demander six et demi*, et peut-être *sept* pour cent, d'intérêts aux agriculteurs sollicitant un crédit du *Crédit* en question !

Or, quand la terre donne *trois* pour cent à celui qui l'arrose de ses sueurs, c'est le bout du monde ; donc, perte sèche de 3 1/2 ou 4 0/0 pour le malheureux acculé à l'emprunt...

C'est ainsi que Messieurs les défenseurs de la propriété entendent la défense de la propriété. Ils l'assassinent pour la faire vivre. Çà ne nous change pas de Gribouille qui se jetait à l'eau pour ne pas se mouiller !

On dit que la Justice informe sur cette flibusterie aussi financière que nationaliste.

Nous n'en croyons rien !

La Justice a bien trop d'occupations avec les pauvres honnêtes pour s'occuper des escrocs du beau monde.

Vous verrez qu'on tirera un voile épais sur la malencontreuse aventure.

Nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Mais, pour dieu, qu'on ne vienne plus nous exalter la probité, la vertu, le désintéressement bourgeois. Une fois de plus, nous savons ce que çà vaut !

Et toi, Bonhomme, qu'on avait mis en coupe réglée, au moins sur le papier, — toi qui nous traite couramment de voleurs parce que nous sommes socialistes, — réfléchis un peu sur cette histoire véridique et tu constateras certainement que tes dupeurs sont précisément les têtes de file de ceux qui t'excitent contre nous !

G. SIAUVE-EVAUSY.

La Culotte patriotique

Sous ce titre, on a vu hier, dans *Nos Dépêches*, le burlesque incident soulevé devant le président de la Haute-Cour, par un nationaliste de bonne marque qui met son patriotisme — le pitriote — dans ses fonds de culotte !

Grâce à lui, nous avons maintenant le pantalon patriotique, pour faire le pendant de celui à pattes d'éléphant.

L'histoire se recommence. Nous possédons en ce moment, dans une de nos geoles, une deuxième édition de la pucelle. Mais cette fois-ci- c'est un homme, et il n'est pas d'Orléans. C'est le fameux Dubuc, le décerveleur de juifs, le bonhomme de la Jeunesse royaliste.

Il arrive, en effet, à ce Dubuc, exactement ce qui advint à Jeanne d'Arc, sauf que c'est le contraire.

On sait que Jeanne, dans sa prison, la veille de sa première comparution devant son Cauchon de juge, ne trouva plus, à son chevet, que son équipement militaire. Et c'est en vain qu'elle réclama des effets civils. Elle dut recendosser sa cuira se et retomba ainsi dans le délit qu'on lui reprochait principalement, celui de se vêtir en soldat.

Or, on a joué à Dubuc absolument le même mauvais tour, mais retourné. Il comptait comparaître devant la Haute-Cour, dans l'uniforme de canonnier de deuxième classe qu'il portait lors de son arrestation.

*Mais de méchants gardiens lui ont, pen*dant son sommeil, dérobé bas, pantalon à bandes, dolman et képi, ne laissant en place qu'un joli melon, un veston, un gilet et une culotte de peau.

Dubuc averti par l'exemple tragique de Jeanne d'Arc a éventé le piège. Il ne veut rien savoir ! Il a refusé de s'habiller, et il reste couché !

Résultat, avec des sénateurs républicains, il ne risque pas le bûcher ; ça n'est accordé que par les cours ecclésiastiques.

C'est égal, Messieurs les nationalistes, c'est un peu ravaler le sentiment patriotique que de le placer dans des fonds de culotte militaire et cano nnière.

CHRONIQUE

LA BEAUTÉ EN MÉNAGE

Nicole Dubreuil, un soir de juin au clair de lune, songeait, penchée sur la balustrade du perron de la « villa Julie », habitation d'été de ses parents.

Ses fiançailles avec René Granval venaient d'être officiellement rompues par sa famille. Le père de René, bourgeois non moins classique que les Dubreuil, avait au dessert porté le toast de rigueur. Entre autres gentillesses il avait dit :

« Si je me félicite du choix de mon fils, ce n'est point à cause des avantages extérieurs de notre future belle-fille. Ils m'apparaîtraient plutôt comme un danger ; une femme trop belle est à craindre dans un ménage ! Mais par bonheur notre Nicole a des qualités... »

Il avait fait un éloge consciencieux du cœur et du caractère de la jeune fille sans souffler mot de son esprit ni de ses grâces.

Nicole n'avait point élucidé les idées de son futur beau-père étant le reflet de ses propres parents et de tout son entourage. Elle avait voulu les croire fausses mais l'expérience bouscula ses illusions. Non, décidément, la beauté féminine ne tenait point dans l'univers la place que lui attribuaient les conteurs et les poètes. Nicole se trouvait bien sotte de les avoir crus. Elle une jolie personne n'est assurément pas désagréable.

Mais cela tout. Il n'en saurait être d'autre bonheur pour la vanité ou pour le bonheur. Nicole était dépitée surtout que la beauté ne fût d'aucun effet dans le mariage, dans l'amour par conséquent. Il lui fallait bien constater que René Granval qui l'avait choisie, qui disait l'aimer, n'avait point paru faire cas de la sienne.

Dernière alle, dans le salon ouvert, les invités de ses parents jouaient aux dames. Son fiancé ne pouvait manœuvrer de s'esquiver pour la rejoindre. Elle en était un pas et se retourna. Tenue qu'il savait en effet, s'arrêta net. Il admirait !

Des rosiers grimpants habillaient tout entier le large perron en terrasse ; il en montait au jardin, le long des assises, qui venaient se draper à la rampe, d'autres s'élevaient du sol jusque à la terrasse et couvraient les murs de la villa.

La lune paissait doucement, le vent faisait frissonner la robe de feuillage sombre brochée du vivant semis des roses, et Nicole si une et si blanche dans ce décor de rêve jetait son fiancé dans l'extase.

Il s'approcha d'elle, lui prit les mains et murmura :

— Ma jolie petite Nicole !

Il disait « jolie » de toute son âme, ce n'était point là un adjectif banal, mais certainement le mot de valeur de son exclamation.

Nicole reçut un coup. Les anciens en agissaient-ils ainsi ? Le silence de René jusqu'à présent n'était-il qu'une réserve discrète, Etait-il désormais dans son droit de fiancé allait-il laisser cours à son admiration ? Elle n'en sut pas davantage ce soir-là : Mme Dubreuil qui veillait aux convenances appelait sa fille.

Mais, en effet, dans la suite des fiançailles, dès qu'ils causaient un instant seuls, René reconnaissait en sa fiancée quelque nouvelle merveille, il lui disait un jour :

— Que vous avez de longs cils !

Et le lendemain :

— Que votre sourire est charmant.

La consommation du mariage n'interrompit point la veine des louanges, au contraire.

Nicole aspirait l'encens avec délices, quoique à la vérité, René ne l'appréciât pas toujours exactement comme elle eût désiré l'être. Il avait des façons de la voir, parfois un peu bien subjectives. Ainsi, il s'obstinait à vouloir qu'elle fût petite. Avait-on idée de cela ! Nicole qui dépassait la moyenne de la taille féminine, rageait de se sentir ainsi rabaissée. Mais René n'en voulait démordre ; le front de Nicole n'arrivait tout juste qu'au niveau de ses lèvres à lui ; il ne connaissait que cela !

Un des premiers matins de l'intimité conjugale, comme ils se levaient tous deux dans leur vaste chambre, René s'exclama.

— Ah ! vraiment ! tu as de jolis petits pieds !

Nicole, qui passait son peignoir, eut d'abord un coup d'œil de complaisance pour ses pieds nus. Mais elle s'aperçut que son mari lui tournait le dos, en arrêt devant elle ne savait quoi, à l'autre bout de la chambre et répétant :

— De très jolis petits pieds !

Jamais Nicole ne l'avait vu dans une crise d'admiration aussi violente. Elle le rejoignit et découvrit que ses pantoufles égarées dans ce coin étaient la cause de tant d'exaltation. Elle avança un pied frêle et gentil, afin de faire rendre à César ce qui appartenait à César. Mais René, au même moment, s'en fut en disant :

— Je voudrais te voir des souliers vert d'eau, à talons rouges ; ce serait divin.

Evidemment, les pieds de chair et d'os n'intéressaient point, l'esthétique de M. Granval ; ce n'étaient pour lui que prétexte à chaussures fantaisistes. Il pouvait admirer *des souliers sans pieds, sans souliers jamais !* Nicole dut en prendre son parti.

Hélas, malgré ces misères, tout cela c'était encore le beau temps ! Un jour vint où René cessa tout éloge. Est-ce que l'accoutumance avait blasé sinon son goût, du moins son attention sur les détails de son trésor. Est-ce que la griserie de la lune de miel passée, il rentrait par principe dans l'attitude d'un mari prudent qui craint d'exciter la coquetterie d'une épouse déjà trop tentante.

Nicole put se déshabiller devant lui ou porter des ajustements nouveaux sans qu'il émît aucune réflexion. Et comme elle lui reprochait doucement de ne plus la gâter de compliments, il répondit :

— Des compliments ! mais je te les ai tous faits.

Comme il semblait toujours épris, Nicole se creusait la tête pour trouver la clé de ce mystère, commun, du reste, à beaucoup de ménages. Elle y parvint, par hasard, en feuilletant de vieux bouquins dans la bibliothèque de l'oncle Robert. Et elle put l'expliquer à une amie qui se plaignait du même malheur.

— Tout cela, vois-tu, dit-elle, c'est la faute à Saint Jean Chrysostôme. J'ai lu de lui tout un chapitre d'apologie sur les femmes laides ; *il en recommande expressement le choix* dans le mariage. Je n'oserai te répéter les mérites spéciaux qu'il leur reconnaît. Toujours est-il que de cette opinion, prêchée dans la chrétienté, découle certainement la prévention traditionnelle des gens sérieux contre la beauté de la femme dans un ménage. Et voilà pourquoi les maris qui ont fait la folie d'épouser une jolie femme, s'appliquent plus ou moins inconsciemment à lui faire oublier ou mépriser cet état subversif.

J. M.

COMMISSION DU BUDGET

Budget de la Justice

La Commission du budget, réunie d'hier a examiné le budget de la Justice.

M. Pourquery de Boisserin, rapporteur, demande la réforme de l'organisation du Conseil d'Etat.

Cette réforme aurait pour but de dédoubler la section du contentieux, tout en ne laissant qu'un seul président.

Il s'agirait en outre d'amender la loi organique du Conseil d'Etat en vue d'augmenter le nombre des maîtres de requêtes et des auditeurs.

Cette question a été réservée.

Les autres chapitres du budget de la Justice ont été adoptés.

Budget de la guerre

La commission a repris ensuite la discussion du budget de la guerre.

Elle a adopté le dernier chapitre sans modifications importantes et a adopté le principe d'une diminution sur le chapitre relatif au service des remontes.

La commission a décidé également la nomination d'une commission pour l'achat des chevaux, contrairement aux conclusions du rapporteur.

La commission entendra mardi le ministre de la guerre.

AU PAYS NOIR

INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Les exploitants des concessions houillères du Nord et du Pas-de-Calais ayant refusé de souscrire, dans son intégralité, aux prescriptions du paragraphe 4 de l'article 3 de la loi du 9 avril 1898, nous nous adressâmes au citoyen Millerand, ministre du commerce, afin d'avoir son opinion sur la réduction des indemnités opérées par les compagnies, pour les dimanches et jours de fêtes.

Après nous avoir répondu que les concessionnaires de mines n'avaient pas le droit d'ordonner cette défalcation, le ministre du commerce et de l'industrie, fit paraître, à l'*Officiel*, une circulaire réglant les cas visés par nous.

D'après Millerand, la victime d'un accident qui n'a entraîné « qu'une incapacité temporaire de travail, c'est-à-dire causée par une lésion complètement guérissable, quel que soit le temps nécessaire à cette guérison, a droit à une indemnité journalière égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident. »

L'indemnité n'est due que si l'incapacité de travail a duré plus de quatre jours. Elle ne doit donc être payée qu'à partir du cinquième jour.

Les directeurs de charbonnages ne comprennent pas cette façon d'appliquer la loi. Ils retirent des quatre premiers jours, les dimanches, les fêtes religieuses, et les lendemains de kermesses. Lorsque, par hasard, le cinquième jour est atteint, ils les déduisent également du paiement des journées. De sorte que, le blessé qui ne chôme que quinze jours, reçoit une somme dérisoire.

« Il n'est pas douteux », dit la circulaire ministérielle, « qu'au regard de cet article les dimanches et jours fériés doivent être mis absolument sur le même pied que les jours ouvrables. Ainsi, pour un accident survenu la veille de Pâques, le dimanche et le lundi de Pâques entrent dans le calcul des quatre premiers jours pendant lesquels le droit à l'indemnité ne court point encore ; d'autre part, à partir du cinquième jour, l'indemnité est due aussi bien pour les dimanches et jours fériés que pour tous les autres jours. »

L'intervention du citoyen Millerand a produit son effet dans les bassins houillers du Centre et du Midi ; elle est restée lettre morte dans notre région où la valeur du capital action s'est accrue de 25 0/0 depuis l'année dernière.

Le syndicat des mineurs a vraiment tenté d'établir une jurisprudence en portant devant les juges de Paix le différend soulevé par les exploitants. Lorsque, tout récemment, un ouvrier blessé aux mines de Lens, nous remit les pouvoirs nécessaires pour plaider en restitution des fonds détournés à son préjudice, la compagnie s'exécuta en lui soldant intégralement son indemnité afin d'éviter un jugement conforme aux intérêts des travailleurs.

Les mineurs ne peuvent continuer à se voir dépouiller des sommes qui leur sont dues en cas de blessures et risquer l'expulsion en plaidant pour se faire rendre justice. Notre organisation doit aviser et opérer sur un autre terrain en entreprenant une campagne de réunions dans lesquelles des délégués seront désignés pour porter devant les directeurs les revendications des futurs éclopés.

Il s'agit là d'une question de salaire à laquelle l'on ne songe pas assez lorsqu'on est valide

BASLY.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

LA HAUTE-COUR

L'acte d'accusation

Paris, 4 Novembre. — Le Président de la Haute-Cour a communiqué ce soir aux défenseurs et aux inculpés l'acte d'accusation du procureur général, de même que toutes les pièces de procédure qui remplissent sept fascicules de 300 à 350 pages environ.

Quatre de ces fascicules sont consacrés à la reproduction des renseignements sur les divers groupes d'inculpés, fournis par la préfecture de police et la sûreté générale.

Le cinquième reproduit les pièces de procédure ; le sixième, les dépositions des *témoins et le septième les interrogatoires.*

L'acte d'accusation comprend 47 pages. Il est conforme à l'arrêt rendu par la Chambre des mises en accusation.

Le procureur général, au début, dit que depuis longtemps déjà les partis inculpés étaient organisés pour combattre la République, non-seulement par leur politique, mais aussi par la violence, en provoquant des émeutes dans le but de s'emparer du pouvoir.

Il ajoute que dans tous ses actes, l'instruction était lit une convention directe ou indirecte de chacun des accusés, et que ces actes ne constituent pas une série de faits isolés, C'était, prétend le procureur général un complot permanent, dans le but de changer la forme du gouvernement.

Le procureur général s'attache à démontrer ce qu'il faut entendre par le complot, les actes préparatoires et l'attentat.

Il s'efforce de démontrer ensuite que les royalistes, les antisémites et les nationalistes étaient arrêtés ensemble une résolution tendant à changer la forme du gouvernement de la République, soit par les chefs des partis, soit par les ligues réunies.

Le procureur général consacre 32 pages aux documents à l'appui de son accusation.

La question de compétence

La France Nationale communique la note suivante :

Paris, 4 novembre. — Le bruit courait avec persistance, cet après-midi, à la Chambre, que le vote du Sénat sur la question de compétence pourrait bien réserver une surprise agréable au Gouvernement.

En effet, plusieurs sénateurs, de retour à Paris, disaient que si une voix autorisée parlait à la Haute-Cour pour l'incompétence, ceux-ci, ils seraient disposés à suivre cette indication.

Ces déclarations sont d'autant plus importantes qu'elles ont été faites par des sénateurs qui ont mené la campagne révisionniste dans l'affaire Dreyfus et qui sont considérés comme d'excellents républicains.

Les Avocats chez le Président

M. Fallières, président de la Haute-Cour, a reçu aujourd'hui les avocats, qui lui ont été présentés par M. Oscar Falateuf.

Me Falateuf a présenté ses collègues au président en disant que, ce faisant, il se conformait à l'usage professionnel qui veut que les avocats aillent présenter leurs hommages à un président devant lequel ils plaident pour la première fois.

M. Fallières a remercié les avocats de leur courtoise démarche. Il a ajouté qu'il les considérait, sans arrière-pensée aucune, comme les véritables auxiliaires de la justice.

Il a ensuite rappelé qu'il avait porté la robe d'avocat pendant de longues années, et qu'il était fier de se le rappeler.

Certaines questions d'ordre purement matériel ont ensuite été agitées, notamment en ce qui concerne les cartes d'entrée aux audiences pour les parents des avocats et des accusés.

La durée du procès

La Haute-Cour de justice siégera du 9 au 14 novembre, pour reprendre alors son rôle parlementaire et désigner ceux des départements qui choisiront des sénateurs en remplacement des inamovibles décédés depuis la fin de la dernière session.

Après cette suspension, le Sénat reprendra son rôle de Haute-Cour.

Les débats du procès dureront vingt jours, croit-on.

Il se confirme que la défense n'a nullement l'intention de se livrer à une obstruction systématique au point de vue des témoignages, et que les défenseurs appelleront seulement les témoins absolument nécessaires pour la cause de leurs clients.

Ils estiment qu'il leur suffira d'appeler, chacun de 10 à 12 témoins. Comme il y a 14 accusés, on arriverait à 150 témoins cités par la défense, auxquels il faudra ajouter les témoins cités par l'accusation dont on ne connaît pas encore le nombre. Soit un total de 200 témoins.

En comptant trente témoins par audience, on voit qu'il faudra, pour l'audition des témoins, environ six audiences.

L'AFFAIRE DREYFUS

Nouvelle révision du procès

Paris, 4 novembre. — Une information relative à une nouvelle révision du procès Dreyfus ne va pas tarder à faire le tour de la presse.

Elle a été découverte croyons-nous, dans la *Correspondance politique de Vienne*.

Il y est dit, tout d'abord, que « dans l'entourage d'Alfred Dreyfus, on n'a pas abandonné la pensée de poursuivre, par des moyens légaux, la réhabilitation du condamné ! »

Nous le croyons sans peine.

Et ce n'est pas seulement dans l'entourage du condamné que l'on conserve bon espoir.

Puis il est question de « certains documents énoncés dans le bordereau qui se trouveraient entre les mains des gouvernements étrangers et qui seraient de nature à établir formellement la culpabilité du commandant Esterhazy. »

Sur ce point, voici exactement ce que nous avons entendu dire :

Le gouvernement allemand ne s'est dessaisi à aucun moment des pièces énumérées dans le bordereau. Tout au plus est-il possible qu'une copie de telle ou telle pièce ait été communiquée naguère par M. de Schwartzkoppen au colonel Panizzardi. Mais il est inexact que des chancelleries étrangères seraient en possession des documents authentiques en question. En revanche, le bruit